



Atelier sous-régional

DURABILITE DE LA CHASSE VILLAGEOISE ET DE L'APPROVISIONNEMENT EN VIANDES SAUVAGES EN AFRIQUE CENTRALE

Libreville, 21 et 22 juin 2017

COMMUNIQUE FINAL



L'atelier sous-régional sur la « Durabilité de la chasse villageoise et de l'approvisionnement en viandes sauvages en Afrique centrale » s'est tenu du 21 au 22 juin 2017, à Libreville au Gabon. Cet atelier a été organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec le CIFOR, le CIRAD, la COMIFAC et les 4 Etats bénéficiaires du projet « Gestion durable de la faune et de la filière de la viande de brousse en Afrique centrale », à savoir le Gabon, la RDC, la RCA et le Congo, et avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Y ont pris part environ 70 participants parmi lesquels : les points focaux FEM des pays (Congo, Gabon, RDC, RCA), les responsables des administrations et établissements publics en charge de la faune et des aires protégées des pays, les représentants d'organisations intergouvernementales sous-régionales (CEEAC, COMIFAC, REPAR, CEFDHAC), les ONG, OSC et projets de conservation (WCS, UICN, TRAFFIC, BRAINFOREST, ECOFAUNE+), les institutions de recherche (CIRAD, CIFOR, IRET, UOB), les bailleurs multi et bilatéraux (Banque Mondiale, Ambassades), le secteur privé forestier (Rougier Gabon, le syndicat UFIGA) et des personnes ressources.

Cet atelier pluridisciplinaire a proposé une réflexion sur la gestion durable de la faune sauvage et de la filière viande de brousse en Afrique centrale, et notamment sur les approches pertinentes et les conditions nécessaires à leur réplication en fonction des contextes locaux et nationaux, afin de dégager les perspectives et de susciter une mutualisation stratégique des efforts à l'avenir.

De façon spécifique, ses objectifs étaient de :

- Identifier les enjeux et défis actuels de la gestion durable de la faune sauvage et de la filière viande de brousse en Afrique centrale au regard de l'évolution du contexte socio-économique et socio-culturel ;
- Débattre et fournir des recommandations sur les priorités à court, moyen et long termes pour atteindre l'objectif de durabilité de la faune sauvage et de son exploitation ;
- Renforcer l'engagement, l'échange d'expérience et la coopération entre les parties prenantes.

Pour atteindre ces objectifs, les travaux de l'atelier, dont la modération générale a été assurée par Mme Léna ILLAMA, professionnelle junior du département Forêts du bureau sous-régional de la FAO, ont été structurés en 5 sessions :

- Une première session inaugurale
- la session 2 : de la volonté politique à la pratique
- la session 3 : mettre en place la gestion participative de la faune : de nouveaux outils et approches
- la session 4 : des modèles de gestion participative
- la session 5 : des travaux en groupes sur le thème de l'identification des perspectives et priorités pour une gestion durable de la faune et de la chasse et de restitution de ces travaux précédant la dernière session de clôture de l'atelier.

1. SESSION INAUGURALE

La session inaugurale a été subdivisée en deux séquences : la cérémonie d'ouverture et les considérations introductives.

Présidée par Son Excellence Madame Estelle Ondo, Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche, de l'Environnement, chargée de la protection et de la gestion des écosystèmes de la République du Gabon, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux (02) allocutions à savoir :

- L'allocution du représentant du bureau sous-régional de la FAO M. Helder Muteia
- Le discours d'ouverture de Mme la Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche, de l'Environnement, chargée de la protection et de la gestion des écosystèmes de la République du Gabon.

Monsieur Muteia a relevé l'importance de la viande de brousse en Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales. Mais il a également souligné le caractère préoccupant des pratiques de chasse et de commercialisation actuelles qui se révèlent non durables, compte tenu de leur impact négatif sur les populations fauniques qui déclinent. Il a souhaité que les travaux de l'atelier puissent nourrir les réflexions sur cette problématique afin de proposer des solutions pérennes à même de véritablement changer la donne. Il a poursuivi en exprimant sa gratitude à l'endroit du Fonds pour l'Environnement Mondial et des partenaires institutionnels et techniques pour leur esprit de franche collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Gestion durable de la faune et de la filière de la viande de brousse » qui a inspiré l'atelier. Enfin il a terminé en renouvelant l'engagement de la FAO à continuer de soutenir les Etats de la sous-région à l'avenir pour atteindre les objectifs communs de gestion durable de la faune et de la filière de la viande de brousse.

Prenant la parole à son tour pour procéder à l'ouverture officielle de l'atelier, Madame la Ministre de l'Economie Forestière, de la Pêche, de l'Environnement, chargée de la protection et de la gestion des écosystèmes de la République du Gabon a tout d'abord commencé son discours par souhaiter la bienvenue aux participants notamment venant d'autres pays. Elle a poursuivi en remerciant la FAO pour ses appuis vis-à-vis du Gabon et des autres pays d'Afrique centrale, notamment dans le cadre de la collaboration autour du projet « Gestion durable de la faune et de la filière de la viande de brousse », ainsi que le FEM, principal bailleur du projet. Elle a souligné les trois (3) réalisations du projet qu'elle considère comme majeures pour le Gabon, à savoir : la production de la stratégie sous-régionale pour l'Utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales en Afrique centrale ; l'internalisation de cette stratégie au travers d'un plan d'action national pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés locales au Gabon, et enfin, la création de forêts communautaires à vocation d'exploitation de la faune. Ces réalisations s'intègrent en effet totalement au cadre politique gabonais, tel que décrit par le Plan Stratégique Gabon Emergent. Avant de clore son propos et d'ouvrir les travaux, elle en a rappelé les objectifs.

S'en sont suivis une photo de famille et un cocktail d'ouverture.

La séquence introductive a consisté en une présentation par Jean-Claude Nguinguiri et Sandra Ratiarison, de la FAO. M. Nguinguiri a rappelé l'historique du projet « Gestion durable de la faune et de la filière de la viande de brousse », le contexte et sa

justification, ses objectifs et la structure de gestion déployée pour sa mise en œuvre. Mme Ratiarison a poursuivi en fournissant une courte synthèse des leçons apprises du projet et en montrant le lien entre ces leçons apprises et l'objectif de l'atelier. A la suite de cette présentation, la modératrice générale a rappelé les objectifs de l'atelier et le programme. Elle a également présenté le secrétariat chargé du rapportage, comprenant :

- Premier rapporteur : Jean Bosco Nganongo
- Deuxième rapporteur : Nestor Waliwa
- Assistants rapporteurs : Jérémie Ndallot Olobanda, Abdon Bivigou, Michelle Edgardine Ngwapaza.

Session 2 – DE LA VOLONTE POLITIQUE A LA PRATIQUE

Cette session a d'abord inclus les six présentations suivantes :

- M. Chouaibou Nchoutpouen, expert biodiversité de la COMIFAC, a présenté la justification de la stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales en Afrique centrale, son processus d'élaboration avant de terminer par la présentation de la stratégie elle-même ;
- A sa suite, M. Serge Pambou, Dieudonné Kalo Ka Kalo, Jérémie Ndallot, les coordonnateurs nationaux du projet FAO/FEM sur la viande de brousse, respectivement du Gabon, de RDC et de RCA, ainsi que M. Jean Bosco Nganongo, Directeur de la Faune et des Aires Protégées de la République du Congo, remplaçant le coordonnateur national du projet M. Paco Bockandza, empêché, ont successivement présenté les plans d'action nationaux découlant de l'internalisation de la stratégie sous-régionale dans leur pays respectif.
- M. Eugenio Sartoretto et Mme Alessandra Tomassi ont enfin présenté les freins et vides juridiques à la gestion participative de la faune sauvage en Afrique Centrale, une synthèse des analyses qu'ils ont mené des cadres de gouvernance de la faune sauvage au Gabon, en RDC et au Congo.

A l'issue des présentations, six des panélistes ont répondu aux questions des participants sous la modération de M. Nguingiri de la FAO.

Session 3 – METTRE EN PLACE LA GESTION PARTICIPATIVE DE LA FAUNE : DE NOUVEAUX OUTILS ET APPROCHES

La session 3 a inclus les quatre présentations suivantes :

- Mme Nathalie Van Vliet, experte CIFOR, a exposé sur la bonne gouvernance : talon d'Achille de la gestion participative de la chasse villageoise, discutant sur la mise en œuvre d'une approche participative, les étapes à suivre, les besoins de capacités, les groupes d'acteurs à cibler et s'interrogeant sur les contextes d'application de cette approche.
- M. Daniel Cornelis, expert CIRAD, a ensuite exposé sur le bien-fondé et les possibilités d'évoluer vers une gestion territorialisée de la chasse villageoise et des systèmes alimentaires carnés en Afrique Centrale.

- M. Denis Mahonghol, expert TRAFFIC, a poursuivi en présentant le SYVBAC ou Système de suivi de la Viande de brousse en Afrique Centrale et son test pilote dans le Parc National de Campo Ma'an au Cameroun.
- Enfin Mme Sandra Ratiarison, de la FAO, a conclu en présentant quelques éléments de réflexion sur les facteurs pouvant augmenter la durabilité des systèmes de gestion de la chasse et des espaces placés sous gestion communautaire suivant les modèles déclinés dans le cadre du projet FAO/FEM sur la viande de brousse.

A l'issue des présentations, les quatre panélistes ont répondu aux question des participants sous la modération de M. Sébastien Lebel, expert CIRAD.

Session 4 – DES MODELES DE GESTION PARTICIPATIVE

La session 4 a inclus les six présentations suivantes :

- M. Alain Karsenty, expert CIRAD et M. Alain Ampolo, assistant technique national FAO du projet au Congo, ont exposé sur le modèle de concession 2.0 abordant le cas de la juxtaposition des usages des populations avec ceux d'une exploitation forestière. Le premier a d'abord proposé le cadre théorique de ce modèle, tandis que le second a illustré la mise en pratique de ce modèle à travers l'exemple de l'expérience du site pilote de Liouesso au Congo.
- M. Abdon Bivigou, assistant technique régional FAO du projet, M. Serge Pambou coordonnateur national du projet au Gabon, et Mme Brigitte Mbuyi Bilonda, assistante technique nationale FAO du projet en RDC, ont ensemble traité le modèle des forêts communautaires comme cadre de gestion de la faune : M. Bivigou a rappelé l'historique des analyses de contextes et réflexions qui ont été menées dans le cadre du projet FAO/FEM et qui ont abouti au choix du cadre des forêts communautaires pour mettre en place des systèmes de gestion de la chasse sur certains sites, notamment en RDC, au Gabon et en RCA.
- M. Pambou et Mme Mbuyi Bilonda ont ensuite présenté les cas de mise en pratique de ce modèle, respectivement sur les sites pilotes d'Ovan au Gabon et du Bassin de Kisangani en RDC.
- Mme Brigitte Mbuyi Bilonda a présenté le modèle de gestion participative de la faune dans des zones fortement anthropisées du site de Phalanga Maduda en RDC. Ici, elle a montré la volonté de la population locale à mettre en défens leur terroir pour y permettre un repeuplement naturel de la faune. Un accent a été mis sur l'implication active des communautés dans la surveillance et la lutte anti-braconnage.
- M. Sébastien Lebel, expert CIRAD, a cloturé la session par la présentation de la chasse comme technique de gestion des conflits homme-faune. Il a notamment présenté quelques solutions d'atténuation contenues dans la boîte à outil de la FAO, telles que le piégeage, les propulseurs à piment et l'abattage administratif dans les cas les plus extrêmes.

A l'issue des présentations, les panélistes ont répondu aux question des participants sous la modération de M. Daniel Cornelis, expert CIRAD.

Session 5 – TRAVAUX EN GROUPE

Trois groupes ont été constitués de manière aléatoire.

Les conclusions et recommandations de ces travaux de groupes ont été présentées en plénière par les rapporteurs de chacun des groupes. Cette session a permis d'examiner et d'adopter les recommandations suivantes :

A l'endroit des Gouvernements des pays d'Afrique centrale :

Recommandation 1 : Le « droit coutumier à la chasse » des communautés locales fait partie de droits fonciers coutumiers et doit être reconnu et protégé en tant que tel.

Recommandation 2: La définition de ce droit doit être articulée selon les éléments suivants :

- i)** Une reconnaissance formelle d'aires de chasse sur la base des finages coutumiers existants, cartographiés par voie participative ;
- ii)** Une reconnaissance formelle des ayants droit coutumiers selon un processus de concertation ;
- iii)** Un accès et une jouissance exclusifs des ayants droit aux espèces chassables au sein des finages coutumiers ;
- iv)** La possibilité de céder temporairement ce droit coutumier à des individus (allogènes ou allochtones) résidant dans la communauté ou dans une communauté limitrophe (bail de chasse) ;
- v)** La possibilité de commercialiser les produits de la chasse sans limite géographique, à l'exception des espèces chassables soumises à contraintes de conservation et assujetties à quotas.

Recommandation 3 : Le « droit coutumier à la chasse » des espèces soumises à contraintes de conservation doit :

- i)** être encadré par un système de quotas et de traçabilité ;
- ii)** être exercé par les ayants droit coutumiers organisés en entités juridiques reconnues.

Recommandation 4 : Le commerce des produits de la chasse issus de l'exercice du « droit coutumier à la chasse » des espèces soumises à contraintes de conservation doit :

- i)** être encadré par un système de traçabilité et régulé par une fiscalité adaptée.
- ii)** s'inscrire dans des filières courtes, au sein d'aires territoriales limitées, définies par exemple sur une base juridictionnelle (Département(s) ou Province(s)).
- iii)** être exercé par les ayants droit coutumiers organisés en entités juridiques reconnues.

A l'endroit de la COMIFAC :

Recommandation 5 : A la COMIFAC d'inciter les États membres à reconnaître la superposition des droits des différents acteurs au sein des espaces forestiers et à organiser la coordination de leurs usages dans la mesure où ils sont mutuellement compatibles. Une foresterie participative et inclusive doit compléter le régime existant de la foresterie communautaire fondé sur une séparation des espaces et des droits fonciers exclusifs.

Fait à Libreville, le 22 Juin 2017.

Les participants